

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2542

12 octobre 2012

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	122013	Nut Holding Company S.A.	122005
Avalux Partners SC	122006	Ocean Racing S.à r.l.	122007
F26 Lux Bati Travaux S.à r.l.	122007	Odin Real Estate	122006
Facette S.à r.l.	121999	Odin Real Estate S.à r.l.	122006
Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR	121999	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ..	122006
Gai Mattiolo Fashion S.A.	122000	Petite Afrique Immobilière S.A.	122007
Garmin Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	122000	ProLogis Netherlands S.à r.l.	122006
Gavazza S.A.	122008	ProLogis UK Holdings S.A.	122004
Gesteam S.à r.l.	122000	SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A. ..	122016
GUARDY AND CO SA	122001	Sonora Holdings S.A.	122008
H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.	122001	SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l.	122002
H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l.	122002	Stora Luxembourg S.à r.l.	122008
Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l.	122002	Suite S.A.	122008
Investomec S.A.	122001	Swedbank Lux Fund	122009
Kingberg Investments S.A.	122005	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.	121999
Laouamer S.à r.l.	122003	TE Yorckstrasse S.à r.l.	122009
Mauy Group S.A.	122003	TransForce Luxembourg Sàrl	122008
Mauy Group S.A.	122004	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	122003
Mauy Group S.A.	122004	Vactec Management S.A.	122002
MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	122005	VRWAY Communication S.A.	122002
MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.	122009	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	121970
NBIM LS 3 S.à r.l.	122005		

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.445.

In the year two thousand and twelve, on the twelve of September.
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Serge Weinberg, partner, having his professional address at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, France;
2. Mr. Laurent Halimi, partner, having his professional address at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, France;
3. Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130.907;

All here duly represented by Mr. François-Xavier LANES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given on July 15, 2012, which remained attached and have been registered with the deed of incorporation hereinafter referred, signed on July 18th, 2012 before Maître Martine SCHAEFFER, number 1483 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 20 July 2012 with the relation LAC/2012/34713, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The presaid company Weinberg Real Estate Partners #2 SCA is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated July 18, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing parties representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to some errors the deed should read as follows in its English and French version (follows the English version of the deed):

«In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Serge Weinberg, partner, having his professional address at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, France;
here represented by Mr. François-Xavier LANES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 15, 2012;
2. Mr. Laurent Halimi, partner, having his professional address at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris, France;
here represented by Mr. François-Xavier LANES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 15, 2012;
3. Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130.907;

here represented by Mr. François-Xavier LANES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 15, 2012;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a company limited by shares (société en commandite par actions), governed by the relevant laws and by the present Articles, which is hereby incorporated:

I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions. Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below: 3% Tax has the meaning given under Art. 28;

Accounting Period means each period of twelve (12) months ending 31st December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on 31st December 2012;

Acquisition Costs means the total amount paid by the Partnership with respect to an Investment, including the acquisition costs and expenses in connection with such Investment;

Advisory Board Members means the members of the Advisory Board from time to time;

Advisory Board has the meaning given under Art. 13;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a holding company or a parent undertaking or a Subsidiary of that person or a Subsidiary of any such holding company or a parent undertaking provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate of the Investment Adviser by reason only of an Investment by the Partnership in such an Investment;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in both Luxembourg and Paris;

Carried Interest Holder(s) means the holder(s) of Class C Shares in the Intermediary Company, with a total investment equal to 1% of the Commitments, in the form of capital contribution only; a company may be a Carried Interest Holder, its shareholder(s)/partner(s) being then referred to Indirect Carried Holder(s);

Capital Contribution means the portion of each Shareholder's Commitment drawn down and contributed by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Class A Shares of the Partnership;

Class A Shares means the shares held by the Shareholders;

Class B Share means the unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Class C Shares means the shares held by the Carried Interest Holder in the Intermediary Company;

Co-Investment Fees has the meaning given under Art. 17.2;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) each Shareholder agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class A Shares and through draw downs under a master shareholder facility agreement to be executed between each Shareholder and the Partnership;

Commitment Period means the period of thirty-six (36) months following the First Closing Date (which may be extended by the General Partner for up to one additional one-year period);

Commitment of Carried Interest Holder means such amounts (denominated in Euro) the Carried Interest Holder agrees to pay to the Intermediary Company by subscribing for Class C Shares in the Intermediary Company;

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments and of the Commitment of the Carried Interest Holder;

Default Redemption Price means 30% of the adjusted net asset value of the shares;

Defaulting Shareholder has the meaning given under Art. 10.9;

Departure means the resignation of a Key Person from the Real Estate Investment Committee;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid;

Eligible Shareholders has the meaning given under Art. 8.3;

Euro or EUR means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

Final Closing Date means the last day of the Subscription Period, which is at most eighteen (18) months after the First Closing Date;

First Closing Date means the date on which Investors are first admitted to the Partnership as Shareholder, save the Founder Shareholders who for the purpose of the incorporation of the Partnership are admitted to the Partnership as Shareholders immediately upon incorporation;

Founder Shareholders means the Shareholders holding together three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares subscribed at the time of incorporation of the Partnership;

General Partner means Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907, holder of one unlimited Class B Share;

Gross Negligence means (i) any material breach by the General Partner of the provisions of the Articles and/or of the articles of the Intermediary Company and/or of the laws or any other regulations applicable to the General Partner, the Partnership or to the Intermediary Company, or (ii) any criminal conviction of the General Partner in connection with the management of the Partnership;

Group means the Partnership, the Intermediary Company and all other Relevant Subsidiaries;

Indemnified Party means the General Partner, the Investment Adviser, the Advisory Board and their respective agents, affiliates, officers, directors, managers, shareholders and personnel which the Partnership has agreed to indemnify and hold harmless out of the Partnership's assets;

Initial Transfer Notice has the meaning given under Art. 8.3;

Intermediary Company means the Relevant Subsidiary of the Partnership, held up at 90% by the Partnership and at 10% by the Carried Interest Holder, and through which the Partnership will realize all its Investments;

Investment means an investment made by the Partnership or any Relevant Subsidiaries in a real estate asset in compliance with the Investment Policy or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership or any Relevant Subsidiaries, in both cases not being a temporary investment;

Investment Adviser means Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée, governed by French laws, established at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris;

Investment Adviser's Agreement means the agreement concluded or to be concluded between the Investment Adviser and the General Partner;

Investment Policy means the investment policy set out in the Private Placement Memorandum;

Investor means a person who has agreed to subscribe Commitments and "Investors" shall be construed accordingly;

Key Person(s) means Mr. Serge Weinberg, Mr. Laurent Halimi or any new person approved by the Advisory Board through a resolution adopted with the simple majority of its members;

Key Person Event has the meaning given under Art. 15;

Law or Law of 10 August 1915 means the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Management Fee has the meaning given under Art. 17.1;

New General Partner has the meaning given under Art. 15;

Non Exempt Shareholder has the meaning given under Art. 28;

Offset Amount has the meaning given under Art. 17.1;

Partnership means Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions or S.C.A (company limited by shares);

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum of the Partnership;

Proposed Purchaser(s) has the meaning given under Art. 8.4;

Real Estate Investment Committee means the real estate investment committee of the Investment Adviser;

Redemption Price means either (i) the 100% of the price at which the Shares have been issued, including any premium paid thereon if any and all accruals and /or unpaid portion of the distributable cash owed to the relevant Shareholder in accordance to Art. 25 or (ii) the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be Transferred in accordance with Art. 8.4;

Relevant Subsidiary means any Subsidiary, including the Intermediary Company, established or acquired from time to time by the Partnership for the purpose of holding Investment or Investments and the expression "Relevant Subsidiaries" shall be construed accordingly;

Request Letter has the meaning given under Art. 15;

Response Letter has the meaning given under Art. 15;

Right of Election has the meaning given under Art. 8.3;

Right of First Refusal has the meaning given under Art. 8.2;

Second Transfer Notice has the meaning given under Art. 8.3.

Shareholders means the holders of the Class A Shares;

Shares has the meaning given under Art. 6.2;

Shares to be Transferred has the meaning given under Art. 8.3;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Class A Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the amount of the facility granted to the Partnership by such Shareholder, (iv) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Class A Shares; and (v) representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Partnership;

Subscription Period means the period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date;

Subsequent Shareholder(s) means any additional Shareholder(s) admitted after the First Closing Date;

Subsidiary means any corporation, which in relation to the person concerned, is under direct or indirect control of the person concerned, and such control is verified when the person concerned: a) has a majority of the shareholder's or member's voting rights of the corporation; or b) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, or c) is a shareholder in or member of the corporation and controls alone, or pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation, a majority of shareholder's or member's voting rights in that corporation;

Suspension Period has the meaning given under Art. 15.;

Total Invested Commitments means the Commitments already paid by the Shareholders to the Partnership for the purposes of making Investments;

Transferee has the meaning given under Art. 8.3;

Transferor has the meaning given under Art. 8.3;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner, as the subscriber of the unlimited Class B Share, the Founder Shareholders and all those who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg company in the form of a "société en commandite par actions" under the name of Weinberg Real Estate Partners #2 SCA (the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2 The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliates and companies of the Group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates and companies of the Group. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3 The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4 The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6 In particular, the Partnership will invest in real estate assets - either directly or through special purpose vehicles - in accordance with the Investment Policy as described in the Private Placement Memorandum.

Art. 5. Duration.

5.1 The Partnership is incorporated for a limited duration of eight (8) years following the First Closing Date, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of two (2) periods of one (1) year each and thus for a maximum term of ten (10) years. The resolution to extend the duration of the Partnership beyond eight (8) years will be adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is represented, each time subject to the consent of the General Partner.

5.2 The Partnership shall terminate prior to its term, only upon proposal of the General Partner, by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is represented, subject to the consent of the General Partner.

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at thirty-one thousand and ten Euro (EUR 31,010.-) divided into the following two classes of shares:

- (i) three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each; and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

No other class of shares may be created without a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles, and with the approval of the General Partner.

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by eight million (8,000,000) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue up to eight million (8,000,000) Class A Shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Art. 6.4;

(ii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights; and

(iii) to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Art. 6. of the Articles and the share register of the Partnership accordingly.

Art. 7. Shares.

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Shareholder.

7.3 A Share register shall be kept at the registered office of the Partnership and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Shares Transfers.

8.1 The Shareholders will not be permitted to transfer their Shares prior to the end of the Commitment Period. Thereafter, Shareholders will be permitted to transfer their Shares, subject to the exercise of the right of first refusal by the other Shareholders as described below and subject to the consent of the General Partner.

8.2 Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, the Shares are freely transferable to Affiliates and between Carried Interest Holders and Indirect Carried Interest Holders. In such case, the Shareholder transferor shall comply with the provisions of the first paragraph of Art.8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

8.3 Any Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the Transferee), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the remainder of any Undrawn Commitment (the Initial Transfer Notice).

Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Transfer Notice) to the other Shareholders other than a Defaulting Shareholder (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be transferred, and (ii) the price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares for the time being held by it in relation to the total number of Shares held by the other Eligible Shareholders.

The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Eligible Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election).

Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

If all Shares to be Transferred are not pre-empted, all Shares to be Transferred may be transferred by the Transferor to the Transferee subject to the approval procedure set forth under Art. 8.4. A Shareholder shall be deemed not to have

exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares to be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares to be Transferred (the Confirmation Letter).

8.4 If the Transferor wish to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares to be Transferred to the Transferee within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares to be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter.

The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation and, while the Transferor has outstanding Undrawn Commitments, any element available to the Transferee to demonstrate that it has sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitments subscribed for by the Transferor.

No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any Term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership, Investment Adviser or their Affiliates or of inappropriate creditworthiness; and
- d) save in the case of an otherwise permitted transfer to an Affiliate, if the transfer would result in the Transferor or Transferee holding Shares representing a Commitment of less than five million Euro (EUR 5,000,000.-).

The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorise the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

If the General Partner decides to propose another transferee, the General Partner shall have to propose within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal to the Transferor one or several potential purchaser(s) who are willing to purchase all of the Shares to be Transferred (the Proposed Purchaser(s)), under the same conditions as those indicated in the Initial Transfer Notice, being understood that in the case where the General Partner proposes several Proposed Purchasers, the aggregate number of Shares offered to be purchased by the Proposed Purchasers shall be equal to the aggregate number of Shares to be Transferred.

The Proposed Purchaser(s) has a period of thirty (30) days following the expiration of the three (3) months period mentioned in the preceding paragraph in Order to pay the purchase price. The transfer of legal ownership of the Shares to be Transferred shall be effective on the day of the last payment made for the Shares to be Transferred.

If, at the end of the three (3) months period provided here above, the General Partner has not proposed one or several Proposed Purchaser(s) or has not authorized the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within the conditions provided for in the Articles, or if the Proposed Purchaser(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferor), has/have not paid the purchase price within the thirty (30) days period, the approval of the Transferee, which was initially refused by the General Partner, shall be considered as given and the Transferor shall be thereupon free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice.

Art. 9. Redemption.

9.1 The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

9.2 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

9.3 Upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

9.4 A redemption of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles subject each time to the consent of the General Partner.

Art. 10. Subscription, Drawdown, Default.

10.1 The Shares shall be offered for subscription during the Subscription Period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date.

10.2 The Partnership shall issue Class A Shares following the drawdown of Shareholders' Commitments under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with the Shareholders as well as pursuant to a reduction of Commitments due to a default of a Shareholder.

10.3 Any amount contributed to the share capital of the Partnership upon its incorporation by the Founder Shareholders in excess of their respective Commitment will be readjusted on the First Closing Date.

10.4 Where additional Shareholders are admitted after the First Closing Date (the Subsequent Shareholders), Commitments will be drawn down entirely from the Subsequent Shareholders (the First Payment) until the sums subscribed by them expressed as a proportion of their Commitments equates to the same proportion of the Commitments of the initial Shareholders already drawn down.

In addition, each Subsequent Shareholder will be required to pay a subscription premium to the Partnership. The subscription premium will be determined for each Subsequent Shareholder by applying to the amount of its First Payment an interest rate corresponding to the Euribor one (1) year rate (the rate last published on the First Closing Date) plus two hundred (200) basis points for the period from the First Closing Date (or, as the case may be, the payment date by the initial Shareholders of the portion of their Commitments already drawn down) to the date of admission of the relevant Subsequent Shareholder.

Existing Shareholders may be permitted at the discretion of the General Partner to increase the amount of their Commitments at any time during the Subscription Period provided that they each sign and deliver to the General Partner an amended Subscription Agreement reflecting such increase of their Commitment, and such Shareholders shall be treated as though they were Subsequent Shareholders in respect of and to the extent of the increased amount of their Commitments.

10.5 The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Partnership as determined by the General Partner, in such instalments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

10.6 Each Drawdown Notice will provide for at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post or electronic mail) for payment by the recipient Shareholder of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

10.7 Commitments may be drawn down during the Commitment Period to make investments, pay fees and meet the expenses and liabilities of the Partnership. Commitments will cease to be available for draw-down at the end of the Commitment Period, provided that Commitments may be drawn down thereafter to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new property upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any follow-on investments in existing Investments (in this latter case up to a maximum of ten (10) per cent of the Committed Funds).

During the Commitment Period, proceeds resulting from the disposal or the refinancing of an Investment may be reinvested in a new Investment.

On the last day of the Commitment Period, the General Partner will notify the Shareholders with an estimate of the amounts that the General Partner may draw down after the expiry of the Commitment Period.

10.8 If a Shareholder (a Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) per cent per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the date of expiry of such Drawdown Notice;

then the General Partner shall have the right (but shall not be required) without prejudice to any other rights that it or the Partnership may have so that interest as aforesaid shall continue to accrue after such period of thirty (30) Business Days, to do any of the following:

- a. to impose damages corresponding to ten (10) per cent of the Commitment;
- b. to set off any distributions to the Defaulting Shareholder until any amounts owing to the Partnership have been paid in full;
- c. to cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, and such Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder is forfeited, as provided above;
- d. to procure the sale of the Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser determined by application of the Shareholders' Right of First Refusal as of the date of default, at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Partnership by the purchaser and to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder) and each Shareholder agrees to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Shareholder;
- e. to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment;
- f. to redeem the Shares of the Defaulting Shareholder at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date;
- g. to exercise any other remedy available under applicable law; and
- h. to admit a new Shareholder in order to replace the Defaulting Shareholder.

III. Management - Representation - Advisory board

Art. 11. Management.

11.1 The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner ("associé-gérant-commandité") and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership as set out in Art. 22 below.

11.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

Art. 12. Authorised signature. The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 13. Advisory Board.

13.1 The Partnership will be assisted by the Advisory Board. The Advisory Board shall be composed of a minimum of five (5) members, representatives of Shareholders (or as the case may be consultants appointed by the latest) with the largest Commitments and who have informed the General Partner of their wish to participate thereon, being stated that any Shareholder with a minimum ten million Euro (EUR 10,000,000.-) Commitment will have the right to be a member of the Advisory Board.

13.2 The Advisory Board shall approve all investment decisions which are (i) outside of the Investment Policy or (ii) related to potential conflicts of interests (including transactions with related parties).

13.3 The Advisory Board Members will have no authority to manage the Partnership. Except for those matters referred to under (i) and (ii) above, any action taken by the Advisory Board shall be advisory only, and the General Partner shall not be required or otherwise bound to act in accordance with any decision, action or comment of the Advisory Board or any of the Advisory Board Members.

13.4 The General Partner shall convene meetings of the Advisory Board and establish the frequency of Advisory Board meetings; it being specified that the Advisory Board shall meet at least once a year.

13.5 Decisions of the Advisory Board shall be made by a seventy-five (75) per cent majority vote of the Advisory Board Members participating in or represented at (in accordance with the provisions defined below) a meeting, (physically or by any technological means), provided that at least three (3) of the Advisory Board Members participate or are represented. The members of the Advisory Board will have the right to vote by facsimile or electronic mail before the meeting and will be deemed as participating in the meeting.

13.6 The decisions may also be made by written resolution, including by electronic mail. In such case, notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, decisions are made by a simple majority of the Advisory Board Members.

13.7 The participation and vote of any Advisory Board Members subject to a conflict of interest will not be taken into account for the purpose of the preceding paragraphs. Each Advisory Board Member shall have one vote.

13.8 All the Advisory Board Members shall receive a meeting notice to attend Advisory Board meetings. Each Advisory Board Member may ask any other Advisory Board Member to represent him or her at a meeting and to vote in his or her name and on his or her behalf, provided that a power has been remitted to the representative for this purpose, with a copy to the General Partner.

13.9 Whenever the Advisory Board is requested to vote, minutes shall be drawn up by the General Partner and the latter shall send a copy of the same to each Advisory Board Member.

13.10 Where an Advisory Board Member is an employee or officer of a Shareholder and the employment of such member or office ceases for any reason, the appointment of such member shall automatically terminate and the relevant Shareholder shall specify a suitable replacement member.

13.11 An Advisory Board Member may resign at any time by giving a written notice therefore to the General Partner and the Advisory Board. The acceptance of a resignation shall not be necessary to make it effective. An Advisory Board Member may be removed with fair cause by decision of the General Partner.

Art. 14. Conflict of interests and co-investment opportunities.

14.1 In the event that the Partnership is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part) by, or disposal proposal to, either the Investment Adviser, the General Partner or any employee, officer, director or Affiliate of the Investment Adviser or of the General Partner, including any investment funds managed, advised or sponsored by the Investment Adviser the General Partner or their Affiliates the General Partner will fully disclose and refer this conflict of interests to the Advisory Board. The Advisory Board must approve any such proposal referred to it before the investment is made.

All transactions, including transactions involving Affiliates of the Partnership, shall be under terms consistent with terms of transactions entered into on an arm's length basis.

In the event that the Partnership invests in, or makes a disposal to, a property or property holding company, which was or is advised by the Investment Adviser or its Affiliates, the terms of such assistance shall be fully disclosed to the General Partner, which will notify the Advisory Board thereof, prior to any decision being made in respect of such investment. The Advisory Board must approve any such proposals referred to it before the investment is made.

The Investment Adviser will inform the General Partner and the Advisory Board of any business activities in which it or its Affiliates are involved which in its bona fide opinion will create a conflict of interests to arise in relation to the Partnership's investment activity and of any proposed Partnership's Investments in which any Shareholder has a vested interest.

Furthermore, the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates will not seek to establish a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy until the earlier of:

- a) the date on which seventy (70) per cent of the Committed Funds have been invested or are committed to be invested in an uncompleted transaction or development project, or
- b) twelve months before the end of the Commitment Period,

In the future the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates will be entitled to undertake real estate investment vehicle management or advisory and separate account asset management activities in the real estate sector as long as their investment strategies do not conflict with the Investment Policy and appropriate priority rights are preserved for the Partnership. None of the current activities conflicts with the strategies set out for the Partnership and the Investment Adviser.

14.2 The General Partner may provide co-investment opportunities alongside the Partnership to Shareholders as well as strategic third-parties as the General Partner deems appropriate. Such co-investment opportunities will be proposed on a priority basis to Shareholders whose Commitment is greater than or equal to ten million Euro (EUR 10,000,000.-).

Notwithstanding the foregoing, the General Partner will propose the co-investment on a priority basis to Shareholders that have presented to it a file from which originates an Investment.

Art. 15. Key Person Event and Removal of the General Partner for Gross Negligence.

15.1 Key Person Event

15.1.1 In case (i) of Departure of a Key Person or (ii) of the breach of the Investment Adviser's Agreement prior to the winding-up of the Partnership (the events indicated under (i) and (ii) constituting each a Key Person Event), the General

Partner shall inform the Advisory Board as soon as possible and shall, within a period of six (6) months following the date of the Key Person Event (the Suspension Period):

- (a) identify one or several persons (in particular among the members of the Investment Team) who are capable of replacing the Key Person(s) concerned, or
- (b) identify a new investment adviser, and
- (c) obtain the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the capacity of such person(s) to replace the Key Person(s) or the capacity of the new investment adviser to replace the Investment Adviser.

The Advisory Board may, upon request of the General Partner, extend the Suspension Period.

15.1.2 During the Suspension Period, the Partnership shall not be able to make any new Investment without the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members, the Partnership will nevertheless be able to finalise any Investment which had been decided prior to the Suspension Period.

15.1.3 If during the Suspension Period, the General Partner receives the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the replacement of the Key Person(s) concerned or the investment adviser, the capacity of the Partnership to make new Investments will be automatically restored. On the contrary, if the General Partner has not received the approval of the Advisory Board, the Investment Period will automatically terminate on the last day of the Suspension Period.

15.2 Removal of the General Partner for Gross Negligence

15.2.1 In the event of Gross Negligence by the General Partner, as determined by a Luxembourg jurisdiction, which causes substantial harm to the economic interests of the Partnership (without prejudice to the possibility for the General Partner to subsequently recover its rights by way of appeal proceedings), Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Total Commitments may request the General Partner, (setting out the aforementioned Gross Negligence) (the Request Letter), to remedy or propose a solution to remedy the adverse effect of such Gross Negligence on the interests of the Partnership.

15.2.2 The General Partner shall have a period of fifteen (15) Business Days from receipt of the Request Letter to notify the Shareholders (the Response Letter) (i) of the measures taken to remedy the adverse effect of the aforementioned Gross Negligence or (ii) of the solution proposed in order to remedy the aforementioned adverse effect.

15.2.3 The Shareholders shall notify the General Partner either (i) their agreement on the measures taken or the solution proposed, or (ii) their disagreement on the measures taken or solution proposed.

15.2.4 In the event of disagreement by Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Total Commitments (the Claiming Shareholders) on the measures taken or solution proposed, the General Partner shall propose to the Shareholders' general meeting, the following option: (i) of terminating the Commitment Period; or (ii) of transferring the management of the Partnership to a new general partner (the New General Partner).

15.2.5 To enable the vote of the Shareholders, the aforementioned letter of the Claiming Shareholders shall indicate the name of the New General Partner they propose to the Shareholders and certify that (i) none of the Shareholders control or hold, directly or indirectly through one or more holding companies, shares or any similar interests in the New General Partner and (ii) the Shareholders, or one or more their Affiliates or one or more investment funds they manage do not account for more than fifty (50) per cent of the aggregate commitments of the most recent fund managed by the New General Partner.

15.2.6 The General Partner will be required to implement one or the other of the above-mentioned proposed measures provided the proposal obtains the favourable vote of Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Total Invested Commitments.

15.2.7 In the event that none of the two proposals obtain the favourable vote of Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Total Invested Commitments, this procedure shall end and the Gross Negligence identified in the Request Letter shall no longer be relied on except in the event of new material information

15.2.8 In the event that the Shareholders decide to terminate the Commitment Period, the General Partner will immediately proceed with the closing of the Commitment Period. The General Partner will remain the general partner of the Partnership until its winding-up, except if a claim with respect to a new Gross Negligence.

15.2.9 In the event that the Shareholders decide to transfer the management of the Partnership to a New General Partner, the New General Partner shall agree to (a) acquire one (1) Class B Share, (b) adhere to any agreements with the Shareholders relating to the Partnership which have been accepted by the General Partner, (c) change the name of the Partnership to a name that does not contain the word "Weinberg" or any reference to this name, and (d) relinquish use of the name "Weinberg" in connection with the management of the Partnership.

Art. 16. Indemnification.

16.1 The Partnership will indemnify the General Partner, the Investment Adviser and their shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and respective employees, the members of the Advisory Board (each an Indemnified Person) against any actions, liabilities, damages, expenses and costs, including legal expenses,

incurred by them in connection with their activities on behalf of the Partnership, the General Partner or the Shareholders of the Partnership, for their past or present functions as directors or officers of the Partnership or, upon request, any company with respect to which the Partnership is a shareholder or a creditor and with respect to which no indemnification is expected provided such indemnification does not apply in case of wilful misconduct, bad faith, fraud, reckless disregard or gross negligence. The indemnification rights mentioned above are not exclusive of other rights to indemnification the relevant persons may have.

16.2 Any Indemnified Person seeking indemnification under this Article 16 shall use all reasonable efforts to first seek indemnification for any liabilities, debt, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including legal fees) from any insurance company from whom indemnification may be sought. Any such indemnification shall reduce the amount to which the relevant Indemnified Person is entitled. The Shareholders shall be notified by the General Partner as soon as practicable each time an indemnification is sought.

16.3 The General Partner will subscribe on its own behalf and on behalf of the Partnership an insurance in order to cover their potential liability within the scope of the Partnership's activities and procure that the Investment Adviser subscribe a similar insurance on its behalf and on behalf of its employees, at the cost of the Partnership.

Art. 17. Fees.

17.1 Management Fee

The Partnership shall pay to the General Partner for each Accounting Period an annual fee (the Management Fee) equal to:

- a) from the First Closing Date until the end of the Commitment Period, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the Committed Funds; and
- b) thereafter, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the Total Invested Commitments reduced by an amount equal to the Acquisition Costs of

Investments which have been realised and the proceeds of which have been distributed to Shareholders.

For this purpose the winding up of any company in which an Investment is held or the permanent write-off of an Investment shall be treated as a realisation and provided that where an Investment has only been partially realised the appropriate portion of the Acquisition Costs to be taken into account for this clause shall be the portion of the Acquisition Costs of the Investment equal to the portion of the Investment that has not been realized.

The Management Fee is, in each case calculated by reference to the daily balances thereof during such period and including, in respect of the period prior to the Final Closing Date, the Commitments of Subsequent Shareholders which shall, for the above purpose be treated as having arisen as of the First Closing Date.

The Management Fee shall be payable quarterly in advance on 1st January, 1st April, 1st July and 1st October.

At the beginning of each quarter (1st January, 1st April, 1st July, 1st October), the Investment Adviser shall furnish the General Partner with a statement of the aggregate amount of one hundred (100) per cent of the fees received by the Investment Adviser from the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries (but not the property management fees) during the preceding quarter (the Offset Amount).

The General Partner shall compute the difference between the amount of Management Fee payable to the General Partner in respect of the current quarter and such Offset Amount, which difference shall be deemed to be the Management Fee to which the General Partner shall be entitled in respect of such quarter.

The amount of the Management Fee payable to the General Partner in respect of any quarter shall be a positive number. If the Offset Amount exceeds the amount of the Management Fee for any quarter, the amount of the Offset Amount in excess of the Management Fee for such quarter shall be deducted from the next quarterly amount payable to the General Partner, and the balance, if any, of the Offset Amount shall similarly be deducted from the amount of the subsequent quarterly amount payable to the General Partner, in the manner described above.

All the fees paid to the Investment Adviser by the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries during the duration of the Partnership shall in no case exceed the aggregate Management Fees before any deduction of the Offset Amount which would have been payable to the General Partner during the duration of the Partnership.

17.2 Co-Investment Fees

Fifty (50) per cent of any co-investment acquisition fees and thirty (30) per cent of any carried interest (the Co-Investment Fees) received by the Investment Adviser directly or indirectly from Shareholders and/or third-parties co-investors alongside the Partnership will be repaid by the Investment Adviser to the Partnership.

Art. 18. Expenses.

18.1 The Partnership will bear all organisational expenses relating to the establishment of the Partnership, preparation of the placing documents and related agreements including but not limited to legal, securities filing fees, postage and out-of-pocket expenses incurred. Legal and accounting fees and organisational expenses connected with the establishing of the Partnership shall be paid or reimbursed by the Partnership, at cost within a maximum limit of one half (1/2) per cent of the Committed Funds.

18.2 The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset-owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

18.3 The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

18.4 In the event that the Partnership would make an investment in joint-venture with a third party investor to whom would be delegated, on behalf of the joint-venture, all or part of the asset management delegated to the Investment Adviser and whom would invoice in this respect to the joint-venture or to the Partnership an asset management fee, then the General Partner shall consult the Advisory Board.

18.5 Expenses and fees paid by the Partnership on behalf of or to the benefit of one of its Subsidiaries may be recharged to the latter.

IV. General meetings of shareholders

Art. 19. Powers and Voting rights.

19.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the Law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

19.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

19.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

19.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is present or represented.

19.5 Any increase of any Shareholder's Commitment after the end of the Subscription Period, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles, as well as the decision to amend the articles of association of the Intermediary Company in order to amend any right of distribution and/or the majority requirements for the amendment of the articles of association of the Intermediary Company, shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 20. Meetings of Shareholders.

20.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on 15th May at 3.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

20.2 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

20.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

20.4 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 21. Convening notice.

21.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

21.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Liability of Shareholders. The Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Art. 23. Reports. The General Partner will provide the Shareholders with:

- a) within ninety (90) days of each Accounting Period, an annual report including annual audited financial statements;
- b) within forty-five (45) days of the end of each quarter, unaudited financial statements of the Partnership, a statement of each Shareholder's account, a report on the Partnership's property investments, a copy of the minutes of the Advisory Board (subject to compliance with applicable confidentiality rules);
- c) within forty-five (45) days of each quarter, quarterly reports providing narrative and summary financial information on the Partnership's investment portfolio and key variables; and
- d) periodically, a pipeline report detailing potential investments for the Partnership.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 24. Accounting Period.

24.1 The Accounting Period of the Partnership shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on 31st December 2012.

24.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

24.3. The accounts of the Partnership shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorised independent auditor shall be appointed by the general meeting of the Shareholders with a majority of fifty (50) per cent of the votes cast, with the approval of the General Partner. The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

24.4 The authorised independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

Art. 25. Allocation of Profits.

25.1 The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) per cent of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) per cent of the Partnership's issued share capital.

25.2 The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

25.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

25.4 Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

25.6 The General Partner shall not make distributions in kind.

25.7 Net proceeds not re-invested by the Partnership during the Commitment Period, after any deductions required in relation to anticipated expenses or liabilities, as determined by the General Partner, shall be distributed to Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-third of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is present or represented, subject to the consent of the General Partner, in accordance with Art. 5. or, (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in Art. 5.

26.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

VII. General provisions

Art. 27. Amendment to Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions of the Law, and in the manner set forth in Art. 19.4 and 19.5.

Art. 28. 3% Tax.

28.1 Each Shareholder shall be obliged on admission to the Partnership to undertake that it and its direct and indirect shareholders will make any filing required to ensure that neither the Partnership, nor any of the Partnership's Subsidiaries, will be subject to taxation pursuant to article 990 D of the French Tax Code or any similar provisions in the future (the 3% Tax).

28.2 If any Shareholder or one of its direct or indirect shareholders fails to make a necessary filing, such shareholder (the Non Exempt Shareholder) will irrevocably undertake to indemnify the Partnership and each of its Subsidiaries against any liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands and expenses in relation to any 3% Tax that becomes payable by such entity as a result of this failure.

28.3 If such Non Exempt Shareholder does not make full payment of such amounts, the Partnership may offset an amount equal to the 3% Tax together with all costs expenses and any other liabilities incurred by the Partnership or any of its Subsidiaries in respect thereof from distributions or any return of capital on (a) any shareholding owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder, and (b) any shareholding in relation to which the direct owners of the shareholding remains the same but such Non Exempt Shareholder has ceased to be the owner, direct or indirect, of such direct owner and the Partnership shall be entitled not to register the transfer of any shares owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder.

Art. 29. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here-above, declare to subscribe to the shares of the Partnership as follows:

1) Serge Weinberg subscribes to two thousand one hundred and seventy (2,170) Class A Shares of the Partnership, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, and pays the said Class A Shares up to the extent of twenty-five percent (25%), by way of a contribution in cash of an amount of five thousand four hundred and twenty-five Euro (EUR 5,425.-);

2) Laurent Halimi subscribes to nine hundred and thirty (930) Class A Shares of the Partnership, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, and pays the said Class A Shares up to the extent of twenty-five percent (25%), by way of a contribution in cash of an amount of two thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 2,325.-);

3) Weinberg Real Estate S.à r.l. subscribes to one (1) Class B Share of the Partnership, having a par value of ten Euro (EUR 10.-), and pays the said Class B Share up to the extent of one hundred percent (100%), by way of a contribution in cash of an amount of ten Euro (EUR 10.-);

Evidence of the above cash payments, as listed under items 1) to 3), has been given by a certificate dated 17 July 2012, issued by SOCIETE GENERALE, to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the amount seven thousand seven hundred and sixty (EUR 7,760).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand nine hundred (2,900.-) euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Partnership, the above appearing parties, representing the entirety of the subscribed share capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders of the Partnership and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Partnership is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2. Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B67895, is appointed as independent auditor of the Partnership, until the first annual general meeting of the Shareholders to be held in 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.»

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Serge Weinberg; domicilié professionnellement 20, rue Quentin-Bauchart à Paris (75008), France;
2. Monsieur Laurent Halimi; domicilié professionnellement 20, rue Quentin-Bauchart à Paris (75008), France;
3. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907;

Tous ici dûment représentés par Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 15 juillet 2012, qui sont restées annexées et ont été enregistrées avec l'acte de constitution ci-après cité, signé le 18 juillet 2012 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1483 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 20 juillet 2012 sous la relation LAC/2012/34713, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

La prédite société Weinberg Real Estate Partners #2 SCA est une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement en capital à risque (SICAR), non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la Société ont expliqué au notaire que, suite à des erreurs, l'acte doit se lire comme suit dans des versions anglaise et française (suit la version française de l'acte):

«L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

4. Monsieur Serge Weinberg; domicilié professionnellement 20, rue Quentin-Bauchart à Paris (75008), France; ici représenté par Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2012.
5. Monsieur Laurent Halimi; domicilié professionnellement 20, rue Quentin-Bauchart à Paris (75008), France; ici représenté par Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2012.
6. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907; ici représentée par Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels parties comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants (les «Statuts») d'une société en commandite par actions régie par les lois applicables et les présents Statuts:

I. Définitions - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actions a le sens qui lui est conféré à l'Art. 6.2;

Actions de Classe A désigne les actions détenues par les Actionnaires;

Action de Classe B désigne l'action supportant une responsabilité illimitée détenue par l'Associé-Gérant Commandité et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Actionnaires désigne les détenteurs d'Actions de Classe A;

Actionnaire Défaillant a le sens qui lui est conféré à l'Art. 10.9;

Actionnaires Éligibles a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Actionnaires Fondateurs désigne les Actionnaires détenant ensemble les trois mille cents (3 100) Actions de Classe A souscrites à la date de constitution de la Société;

Actionnaire Non Exonéré a le sens qui lui est conféré à l'Art. 28;

Actionnaire(s) Ulérieur(s) désigne tout/tous les Actionnaire(s) additionnel(s) qui sera/seront admis après le Premier Jour de Souscription;

Actions à Céder a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Apport En Capital désigne la fraction de l'Engagement de chaque Actionnaire appelée et apportée par l'Actionnaire concerné comme capital social, en contrepartie de l'émission d'Actions de Classe A de la Société;

Associé-Gérant Commandité désigne Weinberg Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée établie au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, détenteur d'une Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée;

Avis d'Appel de Tranche désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer;

Avis Initial de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Bulletin de Souscription désigne le contrat signé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant (i) l'Engagement de cet Actionnaire, (ii) le nombre d'Actions de Classe A à souscrire par cet Actionnaire, (iii) le montant du prêt accordé à la Société par cet Actionnaire, (iv) les droits et obligations de cet Actionnaire eu égard à sa souscription d'Actions de Classe A; et (v) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Candidat(s) Acquéreur(s) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.4;

Cessionnaire a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Cédant a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Commission de Gestion a le sens qui lui est conféré à l'Art. 17.1;

Commissions de Co-Investissement a le sens qui lui est conféré à l'Art. 17.2;

Comité Consultatif a le sens qui lui est conféré à l'Art. 13;

Comité d'Investissement Immobilier désigne le comité d'investissement immobilier du Conseil en Investissement;

Conseil en Investissement désigne Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est sis à Paris (75008) au 20, rue Quentin-Bauchart;

Contrat de Conseil en Investissement désigne le contrat conclu entre le Conseil en Investissement et l'Associé-Gérant Commandité;

Coût d'Acquisition désigne le montant total payé par la Société au titre d'un Investissement, y compris les frais et commissions d'acquisition relatifs à cet Investissement;

Départ désigne la démission d'une Personne Clé du Comité d'Investissement Immobilier;

Dernier Jour de Souscription désigne le dernier jour de la Période de Souscription, qui intervient au plus tard dix-huit (18) mois après le Premier Jour de Souscription;

Droit de Prémption a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Engagement(s) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions de Classe A et via des appels de tranches aux termes d'un contrat cadre de prêt d'actionnaire qui sera signé entre chaque Actionnaire et la Société;

Engagement de Porteur de Carried Interest désigne les montants (libellés en Euros) que le Porteur de Carried Interest s'engage à payer à la Société Intermédiaire en souscrivant des Parts Sociales de Classe C de cette dernière;

Engagement Global désigne la somme totale des Engagements et des Engagements de Porteur de Carried Interest;

Engagement Global Investi désigne les Engagements déjà payés par les Actionnaires à la Société en vue de réaliser des Investissements;

Engagement Non Appelé désigne, pour un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N° 974/98, tel que ponctuellement modifié;

Événement Personne Clé a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Exercice Comptable désigne chaque période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012;

Faute Lourde est défini comme (i) tout manquement grave de l'Associé-Gérant Commandité aux dispositions des Statuts et/ou des statuts de la Société Intermédiaire et/ou à la réglementation qui est applicable à l'Associé-Gérant Commandité, à la Société ou à la Société Intermédiaire, ou (ii) toute condamnation pénale de l'Associé-Gérant Commandité liée à l'activité de gestion de la Société;

Filiale désigne toute société qui, à l'égard de la personne concernée, est sous le contrôle, direct ou indirect, de la personne concernée, et ce contrôle est vérifié lorsque la personne concernée: a) a la majorité des droits de vote des

actionnaires ou associés de la société, ou b) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la société et est en même temps actionnaire ou associé de cette société, ou c) est actionnaire ou associé de la société et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci;

Filiale Concernée désigne toute Filiale, y compris la Société Intermédiaire, constituée ou acquise par la Société en vue de détenir un ou des Investissements et l'expression «Filiales Concernées» doit être interprétée en conséquence;

Groupe désigne la Société, la Société Intermédiaire et toutes les autres Filiales Concernées;

Investissement désigne un investissement réalisé par la Société ou toutes Filiales Concernées dans un actif immobilier, conformément à la Politique d'Investissement ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société ou toutes Filiales Concernées, étant précisé que dans les deux cas, l'investissement n'est pas un investissement temporaire;

Investisseur(s) désigne une personne qui a accepté de souscrire un Engagement;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg et à Paris;

Lettre de Réponse a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Lettre Initiale a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Loi ou Loi du 10 août 1915 désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Membres du Comité Consultatif désigne les membres du Comité Consultatif, à une date donnée;

Mémorandum de Placement Privé désigne le mémorandum de placement privé de la Société annexé au Bulletin de Souscription;

Montant Imputable a le sens qui lui est conféré à l'Art. 17.1;

Nouvel Associé-Gérant Commandité a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Parts Sociales de Classe C désigne les parts sociales détenues par le(s) Porteur(s) de Carried Interest dans la Société Intermédiaire;

Partie Indemnisée désigne l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, le Comité Consultatif et leurs mandataires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, responsables, actionnaires/associés et salariés respectifs que la Société a accepté d'indemniser sur les actifs de la Société;

Période de Souscription désigne la période qui débute par le Premier Jour de Souscription et se termine par le Dernier Jour de Souscription pendant laquelle les Actions de Classe A sont offertes à la souscription;

Période de Suspension a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;

Période d'Investissement désigne la période de trente-six (36) mois à compter du Premier Jour de Souscription (qui peut être étendue par l'Associé-Gérant-Commandité d'une période supplémentaire d'un an au maximum);

Personne(s) Clé désigne Monsieur Serge Weinberg, Monsieur Laurent Halimi, ou toute nouvelle personne approuvée par le Comité Consultatif par décision prise à la majorité simple de ses membres;

Politique d'Investissement désigne la politique d'investissement prévue par le Mémorandum de Placement Privé;

Porteur(s) de Carried Interest désigne le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe C de la Société Intermédiaire, dont l'investissement global, investit exclusivement sous la forme d'un Apport en Capital, est égal à 1% des Engagements, une société pouvant être Porteur de Carried Interest, son(ses) associé(s)/actionnaire(s) étant dénommés Porteur(s) Indirect(s) de Carried Interest;

Premier Jour de Souscription désigne la date à laquelle les Investisseurs sont initialement admis dans la Société en qualité d'Actionnaires, à l'exception des Actionnaires Fondateurs qui, pour les besoins de la constitution de la Société, sont admis dans la Société en qualité d'Actionnaires dès la constitution;

Prix de Rachat désigne, selon les cas, soit (i) 100 % du prix auquel les Actions ont été émises, y compris, le cas échéant, toute prime d'émission payée à cette occasion et tous les montants courus et en tout ou partie non payés des liquidités distribuables dues à l'Actionnaire concerné, conformément à l'Art. 24., soit (ii) le prix tel qu'indiqué dans l'Avis Initial de Transfert, en cas de rachat des Actions à Céder par la Société, suite à un refus d'agrément d'un transfert d'Actions à Céder conformément à l'Art. 8.4;

Prix de Rachat En Cas de Défaillance désigne 30% de la valeur nette réévaluée des Actions;

Second Avis de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8.3;

Société désigne Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions;

Société(s) Affiliée(s) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société mère, étant précisé cependant qu'un Investissement n'est pas réputé être une Société Affiliée du Conseil en Investissement du seul fait d'un Investissement par la Société dans cet Investissement;

Société Intermédiaire désigne la Filiale Concernée de la Société, détenue à hauteur de 90% par la Société et à hauteur de 10% par le(s) Porteur(s) de Carried Interest, et à travers laquelle la Société réalisera tous les Investissements;

Statuts désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Taxe de 3% a le sens qui lui est conféré à l'Art. 28.

Art. 2. Dénomination. Il existe entre l'Associé-Gérant Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée, les Actionnaires Fondateurs et les Actionnaires Ultérieurs, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de Weinberg Real Estate Partners #2 SCA (ci-après, la Société), qui sera régie par la Loi et les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé-Gérant Commandité.

3.2 L'Associé-Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société en tout autre lieu de la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Si l'Associé-Gérant Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société peut procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles (y compris les biens immobiliers) comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 Plus particulièrement, la Société investira dans des actifs immobiliers - soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments ad hoc - conformément à la Politique d'Investissement décrite dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée limitée de huit (8) ans suivant le Premier Jour de Souscription, sous réserve de toute extension de cette durée sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité pour au plus deux (2) périodes d'une (1) année chacune et donc une durée totale maximum de dix (10) ans. La décision d'étendre la durée de la Société au-delà des huit (8) ans sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour-cent des droits de vote soient représentés, et à chaque fois sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

5.2. La Société peut être dissoute avant l'expiration du terme, uniquement sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité, par voie d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour-cent des droits de vote soient représentés, et sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille et dix euros (31.010,- €), divisé en deux classes d'actions:

- (i) trois mille cent (3 100) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune; et
- (ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €).

Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4 Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingts millions dix euros (80 000 010 €), représenté par huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- €).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

- (i) à émettre jusqu'à concurrence de huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale dix euros (10,- €) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Art. 6.4;

- (ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription; et

- (iii) à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Art. 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence.

Art. 7. Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les codétenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

7.2 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives. Les Actions ne sont pas des actions avec certificats, mais un certificat établissant l'inscription de l'Actionnaire concerné dans le registre des Actionnaires de la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient, pourra être émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

7.3 Un registre des Actionnaires est conservé au siège social de la Société et/ou par un agent de registre spécial désigné par l'Associé-Gérant Commandité, le cas échéant. Le registre indique le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes.

Art. 8. Transferts des Actions.

8.1 Les Actionnaires ne seront pas autorisés à transférer leurs Actions avant la fin de la Période d'Investissement. A l'issue de cette période, les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions, sous réserve de l'exercice du droit de préemption des autres Actionnaires, tel que décrit ci-après et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant Commandité. Toute cession d'Actions par un Actionnaire qui est également Porteur de Carried Interest ou Porteur Indirect de Carried Interest sera soumise à l'accord préalable du Comité Consultatif.

8.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Sociétés Affiliées et entre Porteur de Carried Interest. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'Article 8.3 et l'Associé-Gérant Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

8.3 Tout Actionnaire qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-Gérant Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer le solde de tout Engagement Non Appelé (l'Avis Initial de Transfert).

Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé-Gérant Commandité, l'Associé-Gérant Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Éligibles), en indiquant (i) le nombre d'Actions à transférer, et (ii) le prix, afin de permettre aux Actionnaires Éligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Éligible est calculé au prorata du nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire Éligible concerné par rapport au nombre total d'Actions détenues par les autres Actionnaires Éligibles.

Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse

où un ou plusieurs Actionnaires Eligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Prémption (le Droit de Prémption Supplémentaire).

Dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Eligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Prémption et de leurs Droits de Prémption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévu à l'Article 8.4 des Statuts. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Prémption et son Droit de Prémption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant-Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

8.4 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation.

L'Associé-Gérant Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité) au titre de telles responsabilités et obligations.

L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

- a) si l'Associé-Gérant Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;
- b) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts;
- c) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société, du Conseil en Investissement ou des Sociétés Affiliées, ou que sa solvabilité n'est pas suffisante; et
- d) hormis dans le cas d'un transfert autorisé à une Société Affiliée, si le transfert conduirait le Cédant ou le Cessionnaire à détenir des Actions représentant un Engagement inférieur à cinq millions d'euros (5.000.000,- €).

S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

Si l'Associé-Gérant Commandité décide de proposer un autre cessionnaire, l'Associé-Gérant Commandité sera tenu de proposer, dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, au Cédant, un ou plusieurs autres cessionnaires potentiels disposés à acquérir les Actions à Céder (le ou les Candidat(s) Acquéreur(s)), et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, étant entendu que lorsque l'Associé-Gérant Commandité propose plusieurs Candidats Acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces Candidats Acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total d'Actions à Céder.

Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de trente (30) jours à partir de l'expiration du délai de trois (3) mois prévu au paragraphe précédent pour payer le prix de cession. Le transfert de propriété des Actions à Céder interviendra le jour du dernier paiement des Actions à Céder.

Si, soit à l'expiration du délai de trois (3) mois prévu ci-avant, l'Associé-Gérant Commandité n'a pas proposé un ou plusieurs Candidats Acquéreurs ou n'a pas autorisé la Société à racheter les Actions à Céder aux conditions prévues dans les Statuts, soit le ou les Candidats Acquéreurs n'a/n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable au Cédant), payé le prix de cession dans le délai prévu de trente (30) jours, l'agrément du Cessionnaire,

initialement refusé par l'Associé-Gérant Commandité, sera considéré comme donné et le Cédant sera alors libre de procéder au transfert des Actions à Céder au Cessionnaire selon les conditions de l'Avis Initial de Transfert.

Art. 9. Rachat.

9.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

9.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 Sous réserve des dispositions de l'Art. 8.4, en cas de décision de l'Associé-Gérant Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

9.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 10. Souscription, Appel de fonds, Défaillance.

10.1 Les Actions de Classe A sont offertes à la souscription pendant la Période de Souscription débutant au Premier Jour de Souscription et prenant fin au Dernier Jour de Souscription.

10.2 La Société émettra des Actions de Classe A suite à tout appel de tranche sur l'Engagement des Actionnaires conformément aux termes et conditions de tout Bulletin de Souscription signé avec les Actionnaires ainsi qu'en cas de réduction des Engagements due à une défaillance d'un Actionnaire.

10.3 Tout montant contribué au capital social de la Société au moment de la constitution par les Actionnaires Fondateurs et excédant leur Engagement respectif sera réajusté lors du Premier Jour de Souscription.

10.4 Lorsque des Actionnaires supplémentaires sont admis après le Premier Jour de Souscription (les Actionnaires Ultérieurs), les Engagements seront appelés intégralement auprès des Actionnaires Ultérieurs (le Paiement Initial) jusqu'à ce que les montants qu'ils ont souscrits et exprimés en proportion de leur Engagement représentent la même proportion que les Engagements des Actionnaires initiaux déjà appelés.

En outre, chaque Actionnaire Ulérieur sera tenu de payer à la Société une prime de souscription. La prime de souscription sera déterminée pour chaque Actionnaire Ulérieur par application, sur le montant de son Paiement Initial, d'un taux d'intérêt correspondant à l'Euribor à un (1) an (le dernier taux publié Premier Jour de Souscription) plus deux cents (200) points de base pour la période comprise entre le Premier Jour de Souscription (ou, selon le cas, la date de paiement par les Actionnaires initiaux de la part déjà appelée de leur Engagement) et la date d'admission de l'Actionnaire Ulérieur concerné.

Des Actionnaires existants peuvent être autorisés, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment pendant la Période de Souscription, à condition que chacun d'eux signe et remette à l'Associé-Gérant Commandité un Bulletin de Souscription modifié reflétant cette augmentation de leur Engagement; ces Actionnaires sont traités comme s'ils étaient des Actionnaires Ultérieurs au titre de l'augmentation de leurs Engagements et à hauteur de celle-ci.

10.5 L'Associé-Gérant Commandité peut appeler les Engagements Non Appelés des Actionnaires, proportionnellement à l'Engagement de chaque Actionnaire et jusqu'à concurrence de leur Engagement respectif, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire de l'Associé-Gérant Commandité, seront requis pour effectuer des investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions raisonnablement encourus par la Société.

10.6 Chaque Avis d'Appel de Tranche notifiera (par lettre recommandée ou courrier électronique) à l'Actionnaire destinataire, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant en Euro n'excédant pas son Engagement Non Appelé. Chaque Avis d'Appel de Tranche indiquera l'Apport en Capital requis, la date à laquelle l'appel de tranche doit être payé, le compte bancaire sur lequel le paiement doit être fait et tous les autres termes et conditions tels que (sous réserve des obligations de confidentialité) le résumé des informations sur l'investissement proposé.

10.7 Les Engagements peuvent être appelés pendant la Période d'Investissement à l'effet d'effectuer des investissements, de régler des commissions et payer tous autres frais et dettes de la Société. Les Engagements ne pourront plus être appelés après l'expiration de la Période d'Investissement, étant entendu que les Engagements pourront néanmoins être appelés dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement, tel que l'acquisition d'un nouveau bien en l'état d'achèvement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout investissement complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de dix (10) pour cent de l'Engagement Global).

Pendant la Période d'Investissement, le produit net des cessions ou de refinancement d'Investissements perçu par la Société peut être réinvesti par la Société tant que les montants investis par la Société dans des Investissements.

Au dernier jour de la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité communiquera aux Actionnaires une estimation des montants que l'Associé-Gérant Commandité pourra appeler après l'expiration de la Période d'Investissement.

10.8 Si un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de quatre (4) pour cent au-dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche;

alors, sans préjudice de tout autre droit conféré à l'Associé-Gérant Commandité ou à la Société et permettant que les intérêts susmentionnés continuent à courir à l'issue de cette période de trente (30) Jours Ouvrables, l'Associé-Gérant Commandité aura le droit (sans y être tenu) d'accomplir l'une quelconque des mesures suivantes, dans le respect de l'avant-dernier et du dernier paragraphe du présent Article 10.9:

a. imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10) pour cent de l'Engagement;

b. déduire de toutes sommes dues par la Société à l'Actionnaire Défaillant, les sommes que de dernier doit à la Société au titre de l'Engagement;

c. faire en sorte que l'Engagement Non Appelé de l'Actionnaire Défaillant soit déchu (étant précisé, cependant, que cet Engagement Non Appelé peut survivre en vue de la réalisation d'un transfert, tel que prévu dans les présents Statuts) et que les droits de l'Actionnaire Défaillant se limitent par la suite à ceux convenus avec l'Associé-Gérant Commandité, et, l'Actionnaire Défaillant concerné cesse d'être un Actionnaire à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant, comme prévu ci-dessus;

d. obtenir la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un acheteur déterminé par application du Droit de Prémption des Actionnaires à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société par l'acheteur et à l'Actionnaire Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. L'Associé-Gérant Commandité devient l'agent chargé de la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant); et, dans le cas où il deviendrait un Actionnaire Défaillant, chaque Actionnaire accepte de nommer ou d'obtenir la nomination de l'Associé-Gérant Commandité comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que l'Associé-Gérant Commandité aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemniserà l'Associé-Gérant Commandité à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par l'Associé-Gérant Commandité de ce fait. Lorsque le transfert sera effectué, l'acheteur sera considéré comme étant un Actionnaire;

e. prendre toute mesure que l'Associé-Gérant Commandité pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Actionnaire Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement;

f. procéder au rachat des Actions de l'Actionnaire Défaillant au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû lors de la liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

g. exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et

h. admettre un nouvel Actionnaire en remplacement de l'Actionnaire Défaillant.

III. Gestion - Représentation - Comité consultatif

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par l'Associé-Gérant Commandité qui est l'associé responsable et qui est personnellement et solidairement responsable avec la Société de l'ensemble des passifs, quels qu'ils soient, dont les actifs de la Société ne peuvent pas répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière ou dans une capacité autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales et sont responsables dans la limite de leurs Engagements pris envers la Société, tel qu'exposé à l'Art. 22 ci-après.

11.2 L'Associé-Gérant Commandité aura tous les pouvoirs possibles pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs d'investissement de la Société.

Art. 12. Signature autorisée. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou les signatures con-

jointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 13. Comité Consultatif.

13.1 La Société sera assistée d'un Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé d'un minimum de cinq (5) membres, représentants des Actionnaires dont les Engagements sont les plus importants et ayant accepté d'y participer. Il est précisé que tout Actionnaire dont l'Engagement est supérieur à dix millions d'euros (10.000.000,- €) aura le droit de participer au Comité Consultatif.

13.2 Le Comité Consultatif approuve au préalable toutes les décisions (i) d'investissement qui s'écartent de la Politique d'Investissement, (ii) d'investissement qui soulèvent des conflits d'intérêt potentiels (y compris les transactions avec des parties liées).

13.3 Les Membres du Comité Consultatif n'ont pas pouvoir pour gérer la Société. En dehors des cas visées aux points (i) et (ii) ci-dessus, tout acte du Comité Consultatif est pris à titre consultatif uniquement, et l'Associé-Gérant Commandité n'est pas lié par ou tenu d'agir dans le sens de toute décision, tout acte ou tout avis du Comité Consultatif ou d'un Membre du Comité Consultatif.

13.4 Les réunions du Comité Consultatif sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité qui décide de leur fréquence, étant précisé que le Comité Consultatif se réunit au moins une fois par an.

13.5 Les décisions du Comité Consultatif sont adoptées à la majorité de soixante-quinze (75) pour cent des Membres du Comité Consultatif présents ou représentés (conformément aux dispositions ci-dessous) à la réunion (en personne ou via un moyen de communication), sous réserve qu'au moins trois (3) Membres du Comité Consultatif soient présents ou représentés. Les Membres du Comité Consultatif sont autorisés à voter par fax ou courrier électronique avant la tenue de la réunion et seront réputés avoir régulièrement participé à la réunion.

13.6 Les décisions du Comité Consultatif peuvent aussi être prises par voie de résolution écrite, y compris par courrier électronique. Dans un tel cas, nonobstant les dispositions du paragraphe qui précède, les décisions sont prises à la majorité simple des Membres du Comité Consultatif.

13.7 La participation et le vote de tout Membre du Comité Consultatif impliqué dans un conflit d'intérêts ne seront pas pris en compte pour les besoins des paragraphes qui précèdent. Chacun Membre du Comité Consultatif dispose d'une voix.

13.8 Chaque Membre du Comité Consultatif reçoit un avis de convocation à la réunion du Comité Consultatif. Chaque Membre du Comité Consultatif peut demander à un autre Membre du Comité Consultatif de le représenter à une réunion et de voter en son nom et pour son compte, à condition qu'une procuration ait été remise au mandataire à cette fin et un exemplaire à l'Associé-Gérant Commandité.

13.9 A chaque fois que le Comité Consultatif procède à un vote, un procès-verbal est établi par l'Associé-Gérant Commandité qui en donne copie à chacun des Membres du Comité Consultatif.

13.10 Dans l'hypothèse où un Membre du Comité Consultatif est salarié ou dirigeant d'un Actionnaire et que son contrat de travail ou mandat prend fin pour quelque raison que ce soit, le mandat de ce membre au sein du Comité Consultatif cesse de plein droit, et l'Actionnaire concerné indique le nom d'une personne compétente qui le remplacera au sein du Comité Consultatif.

13.11 Tout Membre du Comité Consultatif peut démissionner à tout moment par voie de notification écrite à l'Associé-Gérant-Commandité et au Comité Consultatif. Pour produire ses effets, cette démission n'a pas besoin d'être acceptée. Tout Membre du Comité Consultatif peut être révoqué, pour juste motif, par une décision de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et Opportunités de co-investissement.

14.1 Dans le cas où la Société reçoit une proposition d'investissement dans un bien immobilier détenu (en tout ou partie) par le Conseil en Investissement, l'Associé-Gérant Commandité ou tout salarié, dirigeant, administrateur ou Société Affiliée du Conseil en Investissement ou de l'Associé-Gérant Commandité (y compris les fonds d'investissements gérés, conseillés ou sponsorisés par le Conseil en Investissement ou ses Sociétés Affiliées ou par l'Associé-Gérant Commandité), alors l'Associé-Gérant Commandité communiquera et soumettra dans son intégralité, ce conflit d'intérêts au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne puisse être effectué. Il en sera de même en cas de proposition de cession (en tout ou partie) d'un bien immobilier à ces mêmes personnes.

Toutes les opérations (y compris les opérations impliquant des Sociétés Affiliées de la Société) sont réalisées dans des conditions conformes à celles des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence.

Dans le cas où la Société investit dans, ou réalise une cession à, une société immobilière ou société holding immobilière qui a été ou est conseillée ou gérée par le Conseil en Investissement ou l'Associé-Gérant Commandité ou leurs Sociétés Affiliées, les conditions de cette assistance doivent être intégralement notifiées au Comité Consultatif, avant qu'une quelconque décision ne soit prise au titre de cet investissement. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne soit réalisé.

Le Conseil en Investissement informera l'Associé-Gérant Commandité et le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité informera le Comité Consultatif de toute activité commerciale dans laquelle ils sont ou leurs Sociétés Affiliées sont impliqués donnant lieu, selon leur opinion et de bonne foi, à un conflit d'intérêts avec les activités d'investissement de la Société ainsi que de tout Investissement proposé de la Société dans lequel un Actionnaire a un intérêt personnel.

En outre, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées ne chercheront pas à établir un fonds commun de placement ou un véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement jusqu'à la première des dates suivantes:

- a. la date à laquelle soixante-dix (70) de l'Engagement Global a été investi ou est engagé en vue de son investissement dans une opération ou un projet de développement non encore réalisé; ou
- b. douze (12) mois avant la fin de la Période d'Investissement,

Dans le futur, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées seront en droit d'entreprendre des activités de gestion ou de conseil d'un véhicule d'investissement immobilier et de gestion d'actifs pour compte de tiers dans le secteur immobilier tant que leurs stratégies d'investissement ne donneront pas lieu à des conflits d'intérêts avec la Politique d'Investissement et que des droits prioritaires suffisants. Aucune des activités existantes n'est en conflit avec les stratégies prévues pour la Société et le Conseil en Investissement.

14.2 L'Associé-Gérant Commandité pourra, s'il le juge approprié, offrir aux Actionnaires et à des tiers stratégiques des opportunités de co-investissement aux côtés de la Société. Ces opportunités de co-investissement seront proposées en priorité aux Actionnaires dont l'Engagement est supérieur ou égal à dix millions d'euros (10 000 000,- €).

Nonobstant ce qui précède, l'Associé-Gérant Commandité proposera en priorité le co-investissement aux Actionnaires qui lui ont présenté un dossier qui est à l'origine d'un Investissement.

Art. 15. Événement Personne Clé et Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité pour Faute Lourde.

15.1 Événement Personne Clé

15.1.1 En cas (i) de Départ d'une Personne Clé ou (ii) de la rupture du Contrat de Conseil en Investissement antérieure à la dissolution de la Société (les événements indiqués au (i) et (ii) constituant chacun un Événement Personne Clé), l'Associé-Gérant Commandité devra en informer le Comité Consultatif dans les meilleurs délais et disposera de six (6) mois à compter de la date de l'Événement Personne Clé (la Période de Suspension) pour:

- (a) identifier une ou plusieurs personnes (notamment parmi les membres de l'équipe d'investissement du Conseil en Investissement) aptes à remplacer la ou les Personne(s) Clé concernées par l'Événement Personne Clé, ou
- (b) identifier un nouveau conseil en investissement, et
- (c) pour obtenir l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur l'aptitude de cette ou de ces personnes à la ou les remplacer ou sur l'aptitude du nouveau conseil en investissement à remplacer le Conseil en Investissement.

Le Comité Consultatif pourra à la demande de l'Associé-Gérant Commandité prolonger la Période de Suspension.

15.1.2 Pendant la Période de Suspension, la Société ne pourra effectuer aucun nouvel Investissement sans l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres; étant précisé que la Société pourra néanmoins finaliser toute opération d'investissement qui a été décidée avant la Période de Suspension.

15.1.3 Si, pendant la Période de Suspension, l'Associé-Gérant Commandité a l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur le remplacement de la ou des Personnes Clé concernées par l'Événement Personne Clé ou du Conseil en Investissement, la capacité de la Société d'effectuer de nouveaux Investissements sera automatiquement restaurée. En revanche, si l'Associé-Gérant Commandité n'a pas obtenu l'accord du Comité Consultatif, la Période d'Investissement prendra automatiquement fin au dernier jour de la Période de Suspension.

15.2 Révocation de l'Associé-Gérant Commandité pour Faute Lourde

15.2.1 En cas de Faute Lourde de l'Associé-Gérant Commandité, constatée par un tribunal luxembourgeois, qui nuit substantiellement aux intérêts économiques de la Société (sans préjudice de la possibilité pour l'Associé-Gérant Commandité de recouvrer ses droits au terme d'une procédure contradictoire en appel), des Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global pourront demander à l'Associé-Gérant Commandité par lettre recommandée avec avis de réception (faisant état de la Faute Lourde) (la Lettre Initiale) de remédier, ou de proposer une solution pour remédier, aux conséquences de la Faute Lourde dommageables pour la Société.

15.2.2 L'Associé-Gérant-Commandité disposera d'un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre Initiale pour faire part à tous les Actionnaires par lettre recommandée avec avis de réception (la Lettre de Réponse) (i) des dispositions qui ont été prises pour remédier aux conséquences de la Faute Lourde susvisée ou (ii) de la solution qu'il propose pour y remédier.

15.2.3 Les Actionnaires disposeront d'un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre de Réponse pour faire part à l'Associé-Gérant Commandité par lettre recommandée avec avis de réception (i) de leur accord sur les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, ou (ii) de leur désaccord sur ces dispositions ou cette solution.

15.2.4 Si des Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global (les Actionnaires Réclamants), rejettent les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, l'Associé-Gérant Commandité devra proposer à l'assemblée générale des Actionnaires, dans un délai maximum de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la lettre recommandée susvisée, le choix entre: (i) mettre un terme à la Période d'Investissement; ou (ii) transférer la gestion de la Société à un nouvel associé-gérant-commandité (le Nouvel Associé- Gérant Commandité).

15.2.5 Pour permettre le vote des Actionnaires, la lettre recommandée des Actionnaires Réclamants susvisée devra indiquer la dénomination du Nouvel Associé-Gérant Commandité qu'ils proposent aux Actionnaires et certifier que (i) qu'aucun des Actionnaires ni ne contrôle ni ne détient d'action ou tout autre intérêt similaire dans le Nouvel Associé-Gérant Commandité, directement ou indirectement au travers d'une ou plusieurs sociétés holdings, et (ii) les Actionnaires ou une ou plusieurs de leurs Sociétés Affiliées ou un ou plusieurs fonds d'investissement qu'ils gèrent, ne représentent pas plus de cinquante (50) pour cent de l'engagement global du fonds le plus récent géré par le Nouvel Associé-Gérant-Commandité.

15.2.6 L'Associé-Gérant Commandité ne devra mettre en œuvre l'une ou l'autre des propositions susvisées que si la proposition recueille un vote favorable d'Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global.

15.2.7 Si aucune des deux propositions ne recueille un vote favorable d'Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global, la présente procédure prendra fin et la Faute Lourde dont il est fait état dans la Lettre Initiale ne pourra plus être invoquée et/ou utilisée au titre du présent Art. 15.2 sauf éléments nouveaux significatifs.

15.2.8 Dans le cas où les Actionnaires choisissent de mettre un terme à la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité procédera immédiatement à la clôture de la Période d'Investissement. L'Associé-Gérant Commandité restera l'associé-gérant commandité de la Société jusqu'à sa liquidation sauf si une réclamation est établie au titre d'une nouvelle Faute Lourde.

15.2.9 Dans le cas où les Actionnaires décident de transférer la gestion de la Société à un Nouvel Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions susvisées, le Nouvel Associé-Gérant Commandité devra accepter (a) d'acquiescer une (1) Action de Classe B, (b) d'adhérer aux accords avec les Actionnaires en relation avec leur investissement dans la Société qui ont été acceptés par l'Associé- Gérant Commandité, (c) de changer le nom de la Société et de la Société Intermédiaire pour un nom qui ne contienne pas le mot «Weinberg» ou toute référence à ce nom, et (d) de renoncer à l'utilisation du nom «Weinberg» dans le cadre de la gestion de la Société.

Art. 16. Indemnisation.

16.1 La Société indemnifiera l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, et leurs actionnaires, administrateurs, fondateurs de pouvoir, employés, agents, conseillers, partenaires, membres, affiliés et personnel respectifs, les membres du Comité Consultatif (chacune étant une Personne Indemnifiée), contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle, mauvaise foi, fraude, comportement imprudent ou négligence grave. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels les personnes concernées peuvent prétendre.

16.2 Toute Personne Indemnifiée cherchant à être indemnisée conformément au présent Art. 16 devra faire tous les efforts raisonnables pour, dans un premier temps, chercher à être indemnisée pour tout action, responsabilité, dommage, coût et frais, y inclus les frais juridiques, par toute compagnie d'assurance auprès de qui l'indemnisation peut être recherchée. Toute indemnisation par une compagnie d'assurance viendra diminuer le montant auquel la Personne Indemnifiée a droit conformément au présent Art. 16. Les Actionnaires seront notifiés dès que possible par l'Associé-Gérant Commandité à chaque fois qu'une indemnisation est recherchée conformément au présent Art. 16.

16.3 L'Associé-Gérant Commandité souscrira pour son compte et pour le compte de la Société une assurance afin de couvrir leur responsabilité éventuelle dans le cadre de l'activité de la Société et veillera à ce que le Conseil en Investissement souscrive également une telle assurance pour son compte et celui de ses employés.

Art. 17. Commissions.

17.1 Commission de Gestion

La Société versera à l'Associé-Gérant Commandité au titre de chaque Exercice Comptable une commission annuelle (la Commission de Gestion) égale à:

a) à compter du Premier Jour de Souscription jusqu'à la fin de la Période d'Investissement, 1,75% par an (hors TVA) de l'Engagement Global;

b) par la suite, 1,75% par an (hors TVA) de l'Engagement Global Investi, moins un montant égal aux Coûts d'Acquisition des Investissements qui ont été cédés et dont les produits ont été distribués aux Actionnaires.

A cette fin, la liquidation d'une société dans laquelle un Investissement est détenu ou l'annulation comptable définitive d'un Investissement, est traitée comme une cession, étant précisé que, lorsqu'un Investissement a été seulement partiel-

lement cédé, la fraction appropriée du Coût d'Acquisition qui est prise en compte pour les besoins de la présente clause est la fraction du Coût d'Acquisition de l'Investissement égale à la fraction de l'Investissement qui n'a pas été cédée,

La Commission de Gestion est, à chaque fois, calculée par référence à ses soldes journaliers au cours de cette période et incluant, au titre de la période précédant le Dernier Jour de Souscription, les Engagements des Actionnaires Ultérieurs qui doivent, aux fins mentionnées ci-dessus, être traités comme étant survenus à compter du Premier Jour de Souscription.

La Commission de Gestion est due chaque trimestre, à terme à échoir, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

Au début de chaque trimestre (1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre), le Conseil en Investissement transmet à l'Associé-Gérant Commandité un relevé du montant total de cent (100) pour cent des commissions, y compris les commissions d'acquisition et les commission de gestion d'actifs (à l'exclusion des commissions de property management), versées par la Société et/ou les Filiales Concernées au Conseil en Investissement pendant le trimestre précédent en relation avec tout investissement de la Société (le Montant Imputable).

L'Associé-Gérant Commandité calculera la différence entre le montant de la Commission de Gestion due à l'Associé-Gérant Commandité au titre du trimestre en cours et le Montant Imputable, cette différence étant réputée être la Commission de Gestion à laquelle l'Associé-Gérant-Commandité peut prétendre au titre du trimestre en question.

Le montant de la Commission de Gestion due à l'Associé Gérant-Commandité au titre d'un trimestre quelconque doit être un montant positif. Si le Montant Imputable dépasse le montant de la Commission de Gestion au titre d'un trimestre, le montant du Montant Imputable dépassant la Commission de Gestion au titre de ce trimestre sera déduit du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant Commandité, et le solde, le cas échéant, du Montant Imputable sera également déduit, du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant-Commandité, de la manière décrite ci-dessus.

Toutes les commissions payées au Conseil en Investissement par la Société et/ou les Filiales Concernées pendant la durée de la Société en relation avec tout investissement de la Société ne devront jamais dépasser le total des Commissions de Gestion, avant toute déduction du Montant Imputable, qui aurait été dû à l'Associé-Gérant-Commandité pendant la durée de la Société.

17.2 Commissions de Co-Investissement

Cinquante (50) pour cent de toutes les commissions d'acquisition et trente (30) pour cent des carried interest de co-investissement (les Commissions de Co-Investissement) reçues par le Conseil en Investissement directement ou indirectement des Actionnaires et/ou de co-investisseurs tiers aux côtés de la Société seront reversées par le Conseil en Investissement à la Société.

Art. 18. Frais.

18.1 La Société supportera tous les frais d'établissement afférents à la constitution de la Société, la préparation des documents de placement et les contrats connexes y compris, notamment, les honoraires d'avocat, frais de dépôt de titres, frais de port et débours engagés. Les honoraires d'avocat et d'expert-comptable et les frais d'établissement liés à la constitution de la Société sont payés ou remboursés par celle-ci, au coût historique, dans la limite d'un demi (1/2) pour cent de l'Engagement Global.

18.2 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

18.3 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

18.4 Pour le cas où la Société réaliserait un investissement en partenariat avec un investisseur tiers auquel serait déléguée, pour le compte du partenariat, tout ou partie de la gestion d'actif déléguée au Conseil en Investissement et qui facturerait à ce titre au partenariat ou à la Société une commission de gestion d'actif, alors l'Associé-Gérant Commandité devra consulter le Comité Consultatif et obtenir son accord préalable en ce qui concerne la commission de gestion d'actif payée à ce partenaire.

18.5 Les dépenses et honoraires acquittés par la Société au nom et pour le compte ou au bénéfice de Filiales pourront être refacturés à ces dernières.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs et Droits de vote.

19.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

19.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

19.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

19.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour cent des droits de vote soient représentés.

19.5 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire après la fin de la Période de Souscription, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts, ainsi que la décision de modifier les statuts de la Société Intermédiaire afin de modifier un droit de distribution et/ou la majorité requise pour la modification des statuts de la Société Intermédiaire et/ou les modalités de cession des Parts Sociales de Classe C, requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 20. Assemblées des Actionnaires.

20.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le 15 mai à 15 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

20.2 L'Associé-Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiées dans la convocation correspondante.

20.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

20.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 21. Convocations.

21.1 Les assemblées d'Actionnaires sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité par lettre recommandée précisant l'ordre du jour, avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Les convocations sont envoyées à tous les Actionnaires, à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires de la Société ou par voie de publication dans un journal luxembourgeois et au Mémorial.

21.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, alors celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Art. 23. Rapports aux Actionnaires.

L'Associé-Gérant Commandité adressera aux Actionnaires:

a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de chaque Exercice Comptable, un rapport annuel incluant des comptes annuels vérifiés;

b) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des comptes non vérifiés de la Société, un relevé du compte de chaque Actionnaire, un rapport sur les investissements immobiliers de la Société, une copie des procès-verbaux du Comité Consultatif (sous réserve du respect des régies de confidentialité applicables);

c) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des rapports trimestriels présentant des informations financières rédigées et synthétiques sur le portefeuille d'investissements de la Société et les principales variables; et

d) périodiquement, un rapport sur les projets détaillant des investissements susceptibles d'être réalisés par la Société.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 24. Exercice Comptable.

24.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

24.2 Les comptes de la Société sont libellés en euros.

24.3 Les comptes de la Société sont examinés par un réviseur d'entreprises agréé indépendant, qui doit répondre aux exigences de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui accomplit les missions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprise indépendant habilité est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires par une décision adoptée à la majorité de cinquante (50) pour cent des voix exprimées, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Le réviseur d'entreprise indépendant accomplit le mandat qui lui a été confié jusqu'à la nomination de son (ses) successeur(s).

24.4 Le réviseur d'entreprise indépendant habilité en cours de mandat peut être révoqué uniquement par l'Associé-Gérant Commandité, pour motif grave ou au terme du mandat de réviseur d'entreprise.

Art. 25. Répartition des Bénéfices.

25.1 Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq (5) pour cent seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix (10) pour cent du capital social souscrit.

25.2 L'Associé-Gérant Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

25.3 L'Associé-Gérant Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

25.4 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant Commandité.

25.6 L'Associé-Gérant-Commandité ne pourra pas effectuer de distribution en nature.

25.7 Les liquidités distribuables (sous forme de distribution de dividendes et de remboursement de prêts d'actionnaires) et non réinvesties pendant la Période, minorées de tous commissions, frais, impôts et taxes à payer par la Société à raison des sommes ainsi reçues, telles que déterminées par l'Associé-Gérant Commandité, seront distribuées aux Actionnaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour cent des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité, conformément à l'Article 5. des Statuts ou, (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'Article 5.

26.2 La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

VII. Dispositions générales

Art. 27. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être ponctuellement modifiés par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée de la manière prévue aux Articles 19.4 et 19.5.

Art. 28. Taxe de 3 %.

28.1 Lors de son admission dans la Société, chaque Actionnaire doit s'engager sur le fait que lui-même et ses associés/actionnaires directs et indirects procéderont aux formalités requises afin de veiller à ce que ni la Société, ni l'une de ses Filiales, ne soit assujettie à la taxe prévue à l'article 990 D du code général des impôts français, ou à tout autre taxe qui s'y substituerait (la Taxe de 3%).

28.2 Si un Actionnaire ou l'un de ses actionnaires/associés directs ou indirects ne fait pas les formalités requises, alors l'actionnaire en question (l'Actionnaire Non Exonéré) s'engagera irrévocablement à indemniser la Société et chacune de ses Filiales de toutes responsabilités, actions, procédures, demandes, et tous coûts et frais résultant de ce que la Taxe de 3% doit être acquittée par l'entité en question du fait de son manquement.

28.3 Si l'Actionnaire Non Exonéré ne paye pas intégralement lesdits montants, la Société pourra déduire le montant égal à la Taxe de 3% ainsi que tous les frais, coûts et passifs encourus par la Société ou l'une de ses Filiales de ce fait, des distributions ou autres réductions de capital relatives à (a) toute participation détenue, directement ou indirectement, par l'Actionnaire Non Exonéré, et (b) toute participation eu égard à laquelle le propriétaire direct de la participation reste

le même mais cet Actionnaire Non Exonéré a cessé d'être le propriétaire direct ou indirect de ce propriétaire direct, et la Société sera fondée à ne pas enregistrer le transfert des actions détenues, directement ou indirectement par l'Actionnaire Non Exonéré.

Art. 29. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Disposition Transitoire

Le premier Exercice Comptable débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit aux Actions de la Société comme suit:

1) Monsieur Serge Weinberg déclare avoir souscrit à deux mille cent soixante-dix (2 170) Actions de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (10,-€) chacune, et procède à la libération desdites Actions de Classe A à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille quatre cent vingt-cinq euros (5 425,- €);

2) Monsieur Laurent Halimi déclare avoir souscrit à neuf cent trente (930) Actions de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (10,-€) chacune, et procède à la libération desdites Actions de Classe A à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille trois cent vingt-cinq euros (2.325,- €); et

3) Weinberg Real Estate S.à r.l. déclare avoir souscrit à une (1) Action de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), et procède à la libération de cette Action de Classe B à hauteur de cent pour cent (100%), par un apport en numéraire d'un montant total de dix euros (10,- €).

La preuve de ces paiements en espèces, mentionnés ci-dessus, tels qu'indiqués sous les points 1^{er}) à 3), a été présentée sous forme d'un certificat daté du 17 juillet 2012, délivré par SOCIETE GENERALE au notaire soussigné, qui atteste expressément la disponibilité du montant total de sept mille sept cent soixante euros (7 760,-€).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et atteste expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les parties comparantes, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2. Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B67.895, est nommé réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société, jusqu'à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au détenteur des procurations des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire."

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42825. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119389/1639.

(120161486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.542.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 juillet 2012 que la société FIDEURO, liquidateur, a fait son rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que Mazars Luxembourg avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 juillet 2012 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 juin 2012 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, a été ordonné.

Pour avis sincère et conforme

Pour Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR. (en liquidation)

FIDEURO

Liquidateur

Référence de publication: 2012119665/22.

(120162072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Facette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2012 que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragançe L-1255 Luxembourg, est nommé Membre du conseil de gérance de la Société. Son mandat prend effet au 10 septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012119668/14.

(120162286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

—
Rectificatif au dépôt L120140303

Veillez noter que les démissions et nominations des personnes suivantes dans le conseil de gérance de la Société, sont entrées en vigueur non pas en date du 1^{er} Août 2012 mais bien du 1^{er} Septembre 2012:

- Démission au poste de gérant de M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- Démission au poste de gérant de M. Mohamed Alhay Hamad Khamis Al Hameli;

Nomination au poste de gérant de M. Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri, né le 14 Mars 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

A dater du 1^{er} Septembre 2012, le Conseil de gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh, gérant;
- M. Robert Charles Walker, gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, gérant;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, gérant;
- M. Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW JAPAN RW2 Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012119977/25.

(120162359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Garmin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119689/10.

(120162505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.428.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2012 que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé Gérant de la Société. Son mandat prend effet au 10 septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012119690/14.

(120162287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2012

Résolution unique

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes pour une durée indéterminée, Monsieur Alfio Consoli, demeurant professionnellement en Italie à 95100 Catania, 80 Corso delle Province.

Un mandataire

Référence de publication: 2012119692/12.

(120162047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Investomec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 44.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 août 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
INVESTOME C S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012119742/18.

(120162247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

GUARDY AND CO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 156.547.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 2012 à 15 H

La Société GUARDY AND CO SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31/07/2012.

GUARDY ASSETS NETWORK SA / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Signature / - / -

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012119701/19.

(120162454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.107.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 septembre 2012

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour H.C. van der Vorm Beheer S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012119703/16.

(120162033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

**VRWAY Communication S.A., Société Anonyme,
(anc. Vactec Management S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 132.690.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2657 du 20 novembre 2007.
- Statuts modifiés par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1503 du 4 août 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. tenue en date du 20 juin 2012, que suite au décès de Monsieur Hans KUPFER et la démission de Monsieur Johnny VACCARO, les personnes suivantes ont été nommées comme administrateurs en remplacement et en supplément de l'administrateur décédé et celui démissionnaire, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Masroor HAQ, directeur, demeurant Ravenscroft Avenue 32; NW11 London, Royaume Uni.
- Sheikh Abdul Gafar Mohammed Jameei JAMJOOM, directeur, demeurant 21411 Jeddah, Arabie Saoudite.
- Monsieur Giovanni LEGA, avocat, demeurant Via degli Alerami 1, 20148 Milan, Italie.
- Monsieur Simone BASSI, administrateur, demeurant Via Doyro 11B, 6815 Melide, Suisse.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société VRWAY COMMUNICATION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012120596/23.

(120162827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

H.I.G. Europe - Hanlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.573.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119705/10.

(120162016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.426.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 septembre 2012

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119959/14.

(120162130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 102.750.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- 1) L'adresse du gérant Ting Yu Chan est la suivant:

122003

Adresse privée: 6B Chenyu Court, 22-24 Kennedy Road, Hong Kong
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012119715/11.

(120162303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Laouamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.419.

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 septembre 2012

Les associés de la société LAOUAMER, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7450 LINTGEN, 76, rue Principale, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Madame Andrée LAUER déclare céder et transporter ses dix (10) parts sociales, avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit, à l'associé Monsieur Christophe LAOUAMER, moyennant le prix de 1.000.-(mille) euros.

Monsieur Christophe LAOUAMER, ici présent, accepte la cession de parts intervenue.

Suite à cette cession de parts, les cent (100) parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Christophe LAOUAMER, prredit	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Andrée LAUER / Christophe LAOUAMER.

Référence de publication: 2012119776/18.

(120162513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Mauy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.971.

Monsieur Benoît TREFFEL,

Je soussigné, Joffrey MORETTI démissionne de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat, dans la société MAUY GROUP S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.971.

Luxembourg, le 19 sep. 2012.

Joffrey MORETTI.

Référence de publication: 2012119809/11.

(120162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des Administrateurs de catégorie A suivantes:

Evan Smith

Mathisen Way

Colnbrook, Slough

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Christian Idczak

Mathisen Way

Poyle Road

Colnbrook

Berkshire SL3 0HB

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour la société
Johannes L. de Zwart
Administrateur B

Référence de publication: 2012119994/25.

(120162383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Mauy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.971.

Monsieur Benoît TREFFEL,

Je soussigné, Carlo KOSTER démissionne de ses fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat, dans la société MAUY GROUP S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.971.

Luxembourg, le 19 sep. 2012.

Carlo KOSTER.

Référence de publication: 2012119810/12.

(120162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Mauy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.971.

Monsieur Benoît TREFFEL,

Je soussigné, Yves MONDY, représentant de la S.A.R.L. FISC & CONSULT, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B150.212, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société MAUY GROUP S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.971.

Luxembourg, le 19 sep. 2012.

Yves MONDY.

Référence de publication: 2012119811/12.

(120162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

ProLogis UK Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 1.655.076,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.769.

Extrait traduction des résolutions prises par les Actionnaires

1. Les associés ont décidé de prolonger les mandats des personnes suivantes au poste d'administrateurs de la Société avec effet au 19 septembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- ProLogis Services S.à r.l.
- Mr Gerrit Jan Meerkerk
- Mr Peter Cassells
- Mr Simon Nelson
- Mr Edward Nekritz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 septembre 2012.

Gerrit Jan Meerkerk
Administrateur

Référence de publication: 2012119874/20.

(120162413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 93.400,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

En date du 13 septembre 2012 l'associé unique de la Société, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 3.736 parts sociales qu'il détient dans la Société à MEIF II Finance Holdings S.à r.l., avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la Société est le suivant:

- MEIF II Finance Holdings S.à r.l., avec 3.736 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119815/15.

(120162496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

NBIM LS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.455.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012119840/10.

(120162103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Nut Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119843/10.

(120162468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Kingberg Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs de la société.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

KINGBERG INVESTMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012120902/19.

(120162642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Il est porté à la connaissance des tiers que, suite au transfert du siège de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. effectué le 5 juillet 2010, l'adresse professionnelle de Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur-délégué, est située au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012119847/13.

(120162267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Odin Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Odin Real Estate).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119853/11.

(120162064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

ProLogis Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119870/10.

(120162182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Avalux Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-8008 Strassen, 104, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 4.617.

DISSOLUTION

Les associés de la société civile de droit luxembourgeois Avalux Partners S.C. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° E000.4617 ci-dessous cités, représentant l'intégralité des parts sociales, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- La société Avalux Partners S.C. est dissoute de plein droit et liquidée avec effet immédiat.
- Les livres et documents sociaux de la société seront donc conservés au siège de la société Dornstatt Group S.A.

Fait et passé à Strassen, ce jour vendredi 31 août 2012.

DORNSTATT GROUP S.A.

Prestige GT

B.P. 242

L-3403 DUDELANGE

Michel Zingerlé-Blimer

Administrateur

Référence de publication: 2012121531/20.

(120163360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

F26 Lux Bati Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 168.473.

—
Constituée en date du 2 avril 2012 suivant acte reçu par le notaire Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 juin 2012

L'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 30 parts sociales de la société par Monsieur Joël Paci, né à Villerupt (France), le 25 février 1957, demeurant à L-4123 Esch-sur Alzette, 51, rue du Fossé à Monsieur Stéphane Gillet, né à Luxembourg, le 20 août 1977, demeurant à L-7533 Mersch, 9, Place de l'Eglise,

2) Cession de 21 parts sociales de la société par Monsieur Fernando Antonio Afonso Rodrigues, né à Monte/Terras De Bouro (Portugal), le 6 novembre 1972, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 10, rue Neudorf, au susdit Stéphane Gillet,

3) Nomination du susdit Stéphane Gillet en qualité de gérant technique de la société avec effet au 19 septembre 2012. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,

4) Nomination du susdit Fernando Antonio Afonso Rodrigues, en qualité de gérant administratif de la société avec effet au 19 septembre 2012. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale,

5) Les associés décident que la société préqualifiée est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Wickrange, le 19 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012121535/26.

(120162880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.536.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 2012

Monsieur GALIONE Gioacchino, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2012119881/18.

(120162248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Ocean Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 96.466.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120450/9.

(120162851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

**Sonora Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Gavazza S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119954/11.

(120162284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.280.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.879.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 juin 2012 que le mandat de Deloitte S.A., Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119962/15.

(120162177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Suite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.689.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 septembre 2012

Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammédia (Algérie), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A., en remplacement de Madame Sophie CHAMPENOIS.

Pour la société

SUITE S.A.

Référence de publication: 2012119963/13.

(120162105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.651.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2012

1. M. Alain BEDARD a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
2. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TransForce Luxembourg Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012119974/15.

(120162045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Swedbank Lux Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.819.

—
Extrait des décisions du comité de direction de Swedbank Lux Fund on juin 15, 2012

(a) décision de changer l'adresse du siège social de cette société de 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, vers 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à partir du 18 Juin 2012

Le Président
Ms Cecilia Vernerson / Mr Rudolf Bolen / Mr Dennis Nygren
Directrice / Directeur / Directeur

Référence de publication: 2012119964/13.

(120162494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

TE Yorckstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.945.

—
L'adresse professionnelle de Sunnydale Investments S.à r.l., associé unique de TE Yorckstrasse S.à r.l., a été transférée du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119979/12.

(120162094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.897.

—
In the year two thousand and twelve, on the 31st day of August.

Before Me Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, acting on behalf of his colleague Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Henriques, employee, residing in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117656, by virtue of a proxy given under private seal on August 24th 2012;

2. "IDS Lux S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111617, by virtue of a proxy given under private seal on August 23rd 2012.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as here above, declare and request the notary to act:

The appearing parties are the sole actual partners of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l." (the "Company"), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B number 125897, has been incorporated by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, on the 19th March 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1071 of the 6th of June 2007.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment and restatement of Article 2 to broaden the object of the Company.
2. Amendment and restatement of Article 11 to amend the definition of the terms "Independent Manager" and "Affiliate".
3. Amendment and restatement of Article 19 (iii).

The partners, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

First resolution

The partners decide to amend and restate Article 2 of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "MG Whale Shares") of MG Whale TMK, a Japanese tokutei mokuteki kaisha ("MG Whale"), (ii) subject to the terms of the agreements (the "Transaction Documents") entered or to be entered into by the Company in connection with that certain Bond Purchase Agreement dated on or about March 30, 2009 (as amended) (the "Shinsei Bond Purchase Agreement") by and between MG Whale and Shinsei Bank, Limited a Japanese bank and that certain Bond Purchase Agreement dated on or about August 28, 2012 with Mizuho Securities Principal Investment Co., Ltd. (the "Mizuho Bond Purchase Agreement") (Shinsei Bank, Limited and Mizuho Securities Principal Investment Co., Ltd. collectively with their successors and assigns the "Bondholders"), to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares" and together with the MG Whale Shares, the "Shares") of other Japanese tokutei mokuteki kaishas (the "Other TMKs" and together with MG Whale, the "TMK"), (iii) subject to the terms of the Transaction Documents, to vote the Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the Shares, (iv) to execute, deliver and perform its obligations under the Transaction Documents, (v) to execute, deliver and perform its obligations under any loan agreements entered into or to be entered into by the Company in connection with the financing of the Shares or any transactions relating to such Shares, and (vi) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing."

Second resolution

The partners decide to amend and restate Article 11 of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 11.** The company is administered by at least four managers (gérants). Decisions shall be taken by the board of managers.

The managers are appointed by the partner or the general meeting of partners with or without limitation of their period of office.

One manager shall always be an independent manager (the «Independent Manager») i.e. means a person who is not and will not be while serving and has never been (a) a member (other than a special member), manager (other than an independent manager), director (other than an independent director), employee, attorney or counsel of the Company or its Affiliates, (b) a member of the immediate family of any member, manager, director, employee, attorney or counsel referred to above, and (c) a person controlling or under the common control of anyone listed in (a) and (b) above. «Affiliate» means, with respect to any person: (a) any corporation (including, without limitation, any tokurei yugen kaisha) in which such person or any partner, shareholder, director, officer, member or manager of such person (other than an Independent Manager of such person) directly or indirectly owns or controls more than twenty-five percent (25%) of the beneficial interest; (b) any partnership, joint venture or limited liability company in which such person or any partner, shareholder, director, officer, member or manager of such person (other than an Independent Manager of such person) is a partner, joint venturer or member; (c) any trust in which such person or any partner, shareholder, director, officer, member or manager of such person (other than an Independent Manager of such person) is a trustee or beneficiary; (d) any entity of any type which is directly or indirectly owned or controlled by such person or any partner, shareholder, director, officer, member or manager of such person (other than an Independent Manager of such person); (e) any partner, shareholder, unitholder, director, officer, member, manager or employee of such person (other than an Independent Manager of such person); or (f) any person related by birth, adoption or marriage to any partner, shareholder, unitholder, director, officer, member, manager or employee of such person (other than an Independent Manager of such person). provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the partner.

The independent manager is required to be a partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person who is also an Independent Manager"

Third resolution

The partners decide to amend and restate Article 19 (iii) of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 19.**

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or for all or any substantial part of each of their respective assets".

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty euros (EUR 950.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire résidant à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David HENRIQUES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117656.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 août 2012;

2 «IDS Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant siège social au 16, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111617,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Les comparants, représentés comme i-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125897, a été constituée suivant acte de Me Paul BETTIGEN, notaire résidant à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 6 juin 2007.

II. L'agenda de l'assemblée sera le suivant:

Agenda

1. Modification et refonte de l'article 2 afin d'agrandir l'objet de la société.
2. Modification et refonte de l'article 11 afin de modifier la définition des termes «Gérant Indépendant» et «Affilié».
3. Modification et refonte de l'article 19 (iii).

Les associés, représentés comme ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Première résolution

Les associés décident de modifier et de refondre l'article 2 des statuts de la société de la manière suivante:

« **Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions Whale») de MG Whale TMK, une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («Whale»), (ii) à condition de se conformer aux obligations conventionnelles (les «Documents Transactionnels») conclues par la Société en relation avec l'Accord sur l'Achat des Obligations datant du 30 mars 2009 comme modifié («l'Accord sur l'Achat des Obligations Shinsei») entre MG Whale et Shinsei Bank, Limited, une banque japonaise et l'Accord sur l'Achat des Obligations daté aux environs du 28 août 2012 avec Mizuho Securities Principal Investment Co. Ltd. (l'Accord sur l'Achat des Obligations Mizuho) (Shinsei Bank Limited et Mizuho Securities Principal Investment Co., Ltd.) ensemble avec leurs successeurs et cessionnaires les «Déteneurs des Obligations») de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions TMK») et ensemble avec les Actions Whale, les «Actions») d'autres tokutei mokuteki kaishas de droit japonais (les «Autres TMK») et ensemble avec Whale, les «TMK»), (iii) à condition de se conformer aux obligations des Documents Transactionnels, d'exercer les droits de vote et tous les autres droits liés aux Actions, (iv) de conclure et d'exécuter ses obligations relatives aux Documents Transactionnels, (v) de conclure et d'exécuter ses obligations relatives aux conventions de prêts conclus ou à conclure par la Société

relatifs au financement des Actions ou des transactions liées aux Actions, et (vi) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune activité non liée à ce qui précède et ne détiendra aucun actif non lié à ce qui précède.»

Seconde résolution

Les associés décident de modifier et de refondre l'article 11 des statuts de la société de la manière suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par au moins quatre gérants. Les décisions sont prises par le conseil de gérance. Les gérants sont nommés par l'associé ou l'assemblée des associés pour une période limitée ou illimitée.

Un des gérants doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), c'est-à-dire une personne qui n'est pas, ne sera pas pendant son mandat ou n'a jamais été (a) un associé (autre qu'un associé spécial), gérant (autre qu'un gérant indépendant), employé, avocat ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (b) un parent immédiat de quiconque de l'un des associés, gérants, dirigeants, employés, avocats ou conseillers de la Société ou de ses Affiliés mentionnés plus haut et (c) une personne contrôlant la Société ou sous le contrôle commun avec quiconque des personnes mentionnées sous (a) et (b).

«Affilié» signifie en rapport avec toute personne (a) toute société (incluant, sans exception, les tokutei yugen kaisha) dans laquelle une telle personne ou un associé, détenteur de parts, dirigeant, associé ou gérant d'une telle personne (autre qu'un Gérant Indépendant d'une telle personne) détient ou contrôle de manière directe ou indirecte plus de vingt-cinq pourcents des intérêts bénéficiaires; (b) toute association, joint venture ou société à responsabilité limitée dans laquelle une telle personne ou associé, gérant, dirigeant, employé, avocat ou conseiller de cette personne (autre qu'un Gérant Indépendant d'une telle personne) est détenteur de parts, joint venturer ou associé (c) tout trust dans lequel une telle personne ou un associé, détenteur de parts, dirigeant, associé ou gérant d'une telle personne (autre qu'un Gérant Indépendant qu'une telle personne) est trustee ou bénéficiaire; (d) toute entité de n'importe quel type, qui est directement ou indirectement contrôlée ou sous contrôle d'un associé, dirigeant ou gérant d'une telle personne (autre qu'un Gérant Indépendant d'une telle personne); (e) tout associé, détenteur de parts, dirigeant, associé ou gérant d'une telle personne (autre qu'un Gérant Indépendant d'une telle personne); ou (f) toute personne reliée par naissance, adoption ou mariage à n'importe quel associé, détenteur de parts, dirigeant, associé ou gérant d'une telle personne (autre qu'un Gérant Indépendant d'une telle personne); il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses associés.

Le Gérant Indépendant doit être un associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre l'article 19 (iii) des statuts de la société de la manière suivante:

« **Art. 19.**

(iii) demander, consentir à, approuver ou acquiescer une requête, une demande, une procédure ou un jugement de redressement ou la nomination d'un tuteur, d'un administrateur de biens, d'un superviseur, d'un inspecteur, d'un dépositaire ou d'un receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle des actifs de chaque partie.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D.HENRIQUES, J.SCHWACHTGEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41245. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120966/191.

(120162589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17^h August 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To create a new class of shares referred to as the class 1 shares (the "Class 1 Shares").
 2. To increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million twenty-five thousand Euro (EUR 28,025,000.00) up to twenty-eight million eighty-five thousand Euro (EUR 28,085,000.00) by the issue of six million (6,000,000) Class 1 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 1 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 1 Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.
 3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
 4. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class 1 shares (the "Class 1 Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) so as to raise it from its present amount of twenty-eight million twenty-five thousand Euro (EUR 28,025,000.00) up to twenty-eight million eighty-five thousand Euro (EUR 28,085,000.00) by the issue of six million (6,000,000) Class 1 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 1 Shares") and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 1 Shares are subscribed in cash by "AI Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on September 2012, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of sixty thousand two hundred and eighty-eight Euro (EUR 60,395.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) and (ii) to the Company's share premium account for an aggregate amount of three hundred and ninety-five Euro (EUR 395.00). The amount of the contribution is the equivalent amount of DKK 450,000.00 using the exchange rate 1 DKK/ 0,1342 EUR.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-eight million eighty-five thousand Euro (EUR 28,085,000.00) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the “A Shares”), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the “B Shares”), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the “C Shares”), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the “D Shares”), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the “E Shares”), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the “F Shares”), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the “G Shares”), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the “H Shares”), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the “I Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the “J Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the “K Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the “L Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the “M Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the “N Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the “P Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the “Q Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the “R Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the “S Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the “T Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the “U Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the “V Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) W Shares (the “W Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the “X Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the “Y Shares”) twenty-one million (21,000,000) Z shares (the “Z Shares”) and six million (6,000,000) class 1 shares (the “1 Shares”) having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Z Shares and the 1 Shares are together referred to as to the “Shares”.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valerie-Anne BASTIAN, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille Euros (EUR 60.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions vingt-cinq mille Euros (EUR 28.025.000,00) jusqu'à vingt-huit millions quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 28.085.000,00) par l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille Euros (EUR 60.000,00), afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions vingt-cinq mille Euros (EUR 28.025.000,00) jusqu'à vingt-huit millions quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 28.085.000,00) par l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1 sont souscrites par un apport en numéraire par «Al Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le septembre 2012, ci-annexée. Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de soixante mille trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 60.395,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de soixante mille Euros (EUR 60.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 395,00). Le montant de l'apport est équivalent à DKK 450.000,00, selon le taux de change d'1 DKK/0.1342 EUR.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-huit millions quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 28.085.000,00) divisé en (i) cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de

catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), vingt et un millions (21.000.000) de parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales de Catégorie Z») et six millions (6.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie Z et les Parts Sociales de Catégorie 1 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11913. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012120649/205.

(120162900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 28 mars 2012, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120514/13.

(120162661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.
